



Partir en vacances
avec son enfant
en situation de handicap



Bilan Réseau Passerelles

Année 2023

Fondé en 2010, le Réseau Passerelles se mobilise pour promouvoir, favoriser et développer le départ en vacances des familles ayant un enfant en situation de handicap. Chaque année, le Réseau Passerelles organise des séjours familiaux de répit, sur plus de 40 destinations en France, au sein de campings ou villages de vacances ordinaires.

Sur chaque site, le Réseau Passerelles accueille, chaque semaine, 4 familles et met à leur disposition un logement le plus adapté possible à leurs besoins et un espace aménagé pour l'accueil et de prise en charge de leur enfant en situation de handicap, par une équipe professionnelle. Dans le cadre des séjours à la carte, une prestation d'accompagnement individuelle est proposée, dans un lieu choisi par la famille (que ce soit un hébergement loué ou même dans leur famille, ou encore à domicile).

Qu'elle choisisse ou non un lieu avec un hébergement préservé par le Réseau Passerelles, chaque famille peut ainsi bénéficier jusqu'à 34 heures de prise en charge, afin de prendre du temps pour eux, en couple ou pour leurs autres enfants.

L'été Passerelles 2023 en quelques chiffres...

40

destinations
en France

710

semaines
familles

2.835

bénéficiaires
accueillis

272

professionnels
recrutés

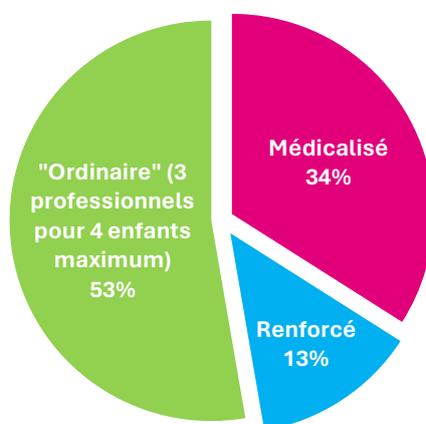
97%

départs sans
aucun surcoût

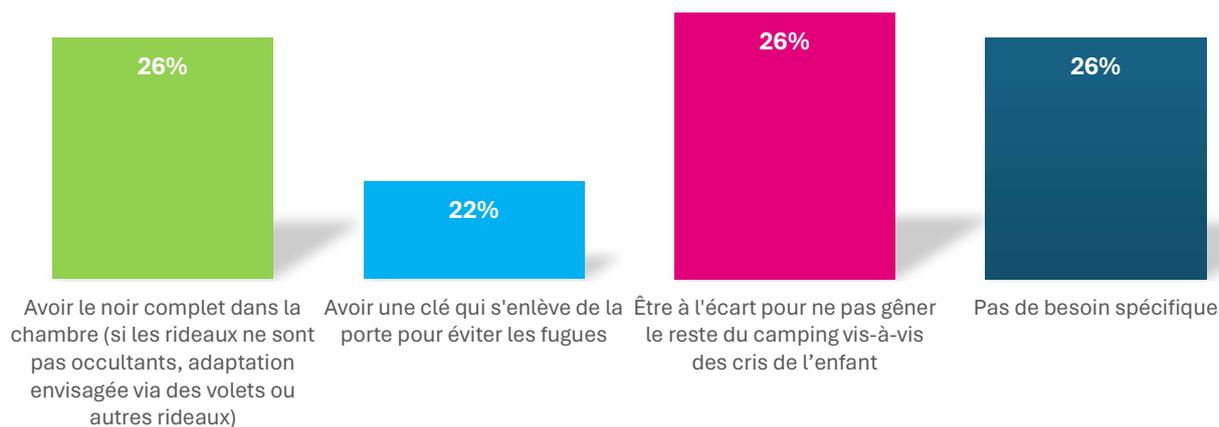
Les familles accueillies et les séjours proposés par le Réseau Passerelles en 2023, sur l'ensemble des destinations :

Typologie des familles parties en séjour en 2023 avec le Réseau Passerelles :

- **38% des familles** accueillies avaient **2 enfants en situation de handicap**.
- **38% des séjours** ont concerné des familles avec un ou plusieurs enfant(s) nécessitant une **vigilance médicale accrue**, nécessitant la mise en place d'un protocole de vigilance médicale)
- **55 enfants** ont pu bénéficier de soins infirmiers lors de leur séjour, au sein des **8 clubs avec présence d'un(e) infirmier(e)**.
- **28%** des séjours avec une **adaptation PMR du logement des familles** : pour **70%** d'entre eux, un **lit médicalisé et/ou du matériel de douche spécifique** a été mis en place en complément.
- **47% des enfants** en situation de handicap ou de polyhandicap accueillis ont eu besoin d'un **accueil médicalisé (34%)**, avec présence d'un(e) infirmier(e) au sein du club enfant, **ou renforcé (13%)**, c'est-à-dire un accompagnement individualisé voire doublé. Pour les 53 % d'enfants en situation de handicap avec un besoin d'accueil dit « ordinaire », le Réseau Passerelles a mis à leur disposition, comme chaque année, un club enfant encadré par 3 professionnels pour maximum 4 enfants accueillis, et leurs fratries.



Besoins d'aménagement des logements (complémentaires ou non aux adaptations PMR ou en matériel spécifique) :



Innovation et renforcement de l'accompagnement personnalisé :

- **94 familles parties en « séjours à la carte »** en 2023 (contre 32 en 2022) : un accompagnement individuel au sein de lieux de vacances ordinaires, choisis par les familles.
- **528 familles parties en « séjours familiaux »**, sur 40 destinations en France, au sein de logements préservés par le Réseau Passerelles.
- Création de **séjours familiaux dits « renforcés »** : 72 enfants présentant des besoins très spécifiques ont pu bénéficier de cette nouvelle offre d'accompagnement, avec deux encadrants pour un enfant en situation de handicap, pour 32 heures d'accompagnement par semaine, en moyenne.
- **4 destinations 18-25 ans : 33 familles** ont pu bénéficier de vacances en compagnie de leur jeune adulte.